

## Site Natura 2000 FR200691

### "Réseau hydrographique de la vallée de l'Euille"

#### Compte rendu de la concertation

#### sur les objectifs opérationnels

Groupe de travail Propriétaires riverains et activités agricoles (26 juin 2012)

Groupe de travail Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proche du cours d'eau (28 juin 2012)

#### Contenu du compte rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail
- Support de la présentation orale avec les commentaires intégrés
- Les objectifs opérationnels finalisés à partir des propositions faites en groupe de travail
- Tableau de présentation de la définition des enjeux de conservation

Participants aux réunions:

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Groupe de travail</b>
LEVEAU Alain	Commune de Targon	Président Pays	26 juin
TOUZOT Olivier	Groupe Chiroptère Aquitaine	Représentant	26 juin
GIRARD Joseph	Commune d'Arbis	Viticulteur	26 juin
VILLEGIER M. Thérèse	Commune d'Omet	Propriétaire du moulin de Meingot	26 juin
BEGARD Henri	Mairie de Laroque	Maire et président Lac-Laromet	26 juin
SOUPRE J. François	Commune de Cadillac	Propriétaire	26 juin
BELIS Christian	S.I.T.A Lac de Laromet	Viticulteur et Vice président	26 juin
SOUPRE Nicole	Commune de Cadillac	Propriétaire	26 juin
Mr DUBROCA		Viticulteur	26 juin
ELIA Cédric	Chambre d'Agriculture de la Gironde	Conseiller agricole	26 juin
DAL'EIN J.François	Commune d'Omet		28 juin
GAUTHIER René	MCAVR Arbis	Président	28 juin
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Représentant	28 juin
RENAUD Michel	Commune de Soullignac	Maire adjoint et délégué cantonal de la Fédération Départementale des Chasseurs	28 juin
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargé de mission	26 juin
TARTARY Pascal	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargé de mission	26 et 28 juin
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire	28 juin

# Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 30 min et un temps d'échange d'1h sur les objectifs opérationnels. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que son rôle. Un point est fait sur le diagnostic socio-économique et écologique afin de rappeler les points forts du territoire et les problématiques liées au site.

Dans la seconde partie de la présentation, la démarche de définition des enjeux jusqu'aux mesures de gestion est présentée avec les enjeux et les objectifs de conservation définis en lien avec le contexte du territoire.

Les objectifs opérationnels présentés dans ce compte rendu ont été définis à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation et des conclusions des experts. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin Août 2012. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille)

La discussion s'est installée autour des objectifs de conservation. Plusieurs points ont été abordés lors de cet échange.

Concernant le piégeage, les informations sur le trou à Vison d'Europe ne sont pas comprises pour tous, selon les propriétaires riverains, certaines cages ne sont pas encore équipées. Monsieur Alexandre Pelletier de l'ONCFS rappelle que le trou à Vison est obligatoire et qu'il doit rester ouvert toute l'année pour les piégeurs non agréés et sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août pour les piégeurs agréés.

La problématique ragondin a également été soulevée en montrant que cet animal nuisible pouvait attirer le renard près des berges et que ce dernier pourrait s'attaquer au Vison d'Europe. Alexandre Pelletier précise que l'agrément n'est pas obligatoire pour piéger le ragondin et le rat musqué. La marte est également bien présente sur le cours d'eau et est très difficile à chasser. Une certaine flexibilité dans les dates d'ouverture de la chasse a été discutée afin d'avoir une régulation des populations des grands gibiers plus importante. Cette décision est à prendre avec les personnes intéressées et dans le respect de la réglementation.

Un réel souhait de cohérence de gestion et de l'entretien du cours d'eau à l'échelle du bassin versant est exprimé au cours de cette réunion. Actuellement, deux syndicats s'occupent de l'entretien du cours d'eau: le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Euille qui gère la partie amont du lac de Laromet et le syndicat mixte d'aménagement du Lac de Laromet qui gère le lac en lui-même. En aval aucun entretien n'est coordonné par une structure.

Le lac de Laromet subit un problème d'envasement et d'invasion par la Jussie, une plante aquatique exotique. La restauration du lac par un curage des boues n'est pas envisageable pour des raisons matérielles et financières.

La vallée de l'Euille accueille plusieurs espèces de chauves-souris notamment au niveau de la champignonnière d'Omet. Un arrêté préfectoral interdit le passage de touristes près de ce site, une vraie envie du respect de cette réglementation s'est fait ressentir en faisant des propositions de sensibilisation auprès des écoles et des propriétaires sur ces espèces et leurs besoins. Monsieur Touzot, représentant du GCA (Groupe Chiroptère Aquitain) rappelle l'enjeu d'un tel site pour les Chiroptères et incite les élus à réfléchir à la fermeture définitive de ce site à la fréquentation. D'une part pour la sécurisation du site (ces carrières peuvent être un danger : perte, chute de pierres, etc.) et pour la préservation de ces populations (un espace sera maintenu pour la libre circulation des chauves-souris).

Des problèmes de dépôts sauvages persistent sur la vallée de l'Euille, la question de la sanction a été abordée. Pour les propriétaires c'est de la responsabilité de chacun de protéger notre environnement et de ne pas jeter les ordures ménagères dans la nature.

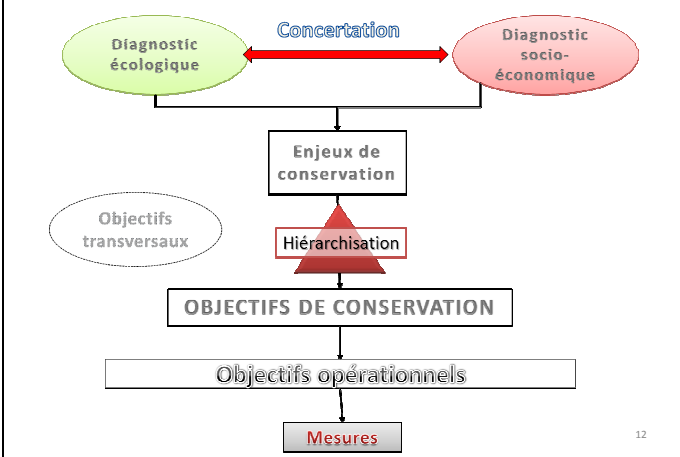
Monsieur Gauthier, président du MCVR d'Arbis, nous a souligné des informations inscrites dans le diagnostic socio-économique à modifier concernant les horaires d'ouverture du circuit de moto cross ainsi qu'un apport de précisions sur les thématiques.

Il a également été demandé de décaler les groupes de travail un peu plus tard en soirée pour convenir aux disponibilités après les activités professionnelles.

Enfin, de nombreuses questions ont été abordées sur les contrats et la charte natura 2000 sur des parcelles. Il est rappelé que des groupes de concertation spécifiques aux mesures seront faits en novembre 2012.



## I- Diagnostic socio-écologique et socio-économique



## I- Présentation du Diagnostic socio-économique et écologique:

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du document d'objectifs fixé par le cahier des charges.

Chaque espèce et habitat, recensés sur le site, constituent un enjeu à part entière qu'il est souhaitable de hiérarchiser afin de définir l'ordre de priorité des actions qui seront mise en œuvre dans le Document d'objectifs.

La hiérarchisation des enjeux et la définition des menaces sont faites à **l'appui des groupes de concertation et du diagnostic écologique et socio-économique**. Cela permet d'affiner les problématiques du site mais également de mettre en relief les atouts du site qu'il va falloir valoriser.

Objectifs transversaux : ces objectifs s'ajoutent aux objectifs de conservation. Ils sont applicables à l'ensemble du site et ne sont pas spécifiques à une espèce ou à un habitat comme par exemple :

- Lutte contre les espèces exotiques invasives
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
- Sensibiliser, Communiquer, Informer
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site

### I- Diagnostic écologique et socio-économique

- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
  - **Viticulture** est l'activité dominante
  - Qualité d'eau **médiocre**
  - Développement touristique (Lac de Laromet, moto cross, spéléologie, ULM...)
  - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
  - **Moulin de la Fabrique** -> Zone d'action prioritaire (PGA)
  - Densité de population du BV: **95 hab/km<sup>2</sup>**

### Les points forts du diagnostic:

- **Diagnostic écologique:** Inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.
- **Diagnostic socio-économique:** Mise en lumière des activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

La **viticulture** est l'**activité dominante** du bassin versant qui façonne le paysage. L'Euille conserve un **aspect sauvage** même si sa **qualité d'eau est médiocre**. Elle est liée à de **fortes pollutions** (assainissement, dépôt sauvage) et à la **nature du sol calcaire** qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau.

L'Euille est désigné "**axe à grands migrateurs amphihalins** " avec la présence de la Lamproie de Planer et de l'Anguille Européenne. Le **moulin de la Fabrique** a conduit au **classement du cours d'eau en zone d'action prioritaire** identifiée par le Plan de Gestion Anguille.

La vallée de l'Euille se développe sur le plan touristique avec la présence du lac de Laromet, du club de moto cross, du terrain ULM et des carrières karstiques utilisées pour la spéléologie.

Les habitats d'intérêt communautaire

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*



La forêt alluviale :

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON** (alluviale et humide)

**Habitat prioritaire** d'intérêt communautaire représente **23,60 % du site (64,18 ha du site)**

Les habitats d'intérêt communautaire

Fourrés humides



Les fourrés humides:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** (Riveraines), **MAUVAIS** (lisière forestières)

objectif: **BON**

**Représente 2,36 % (5,43 ha du site)** (2 types: bords de chemin humide ou zone de bords de cours d'eau, la végétation est assez haute avec des orties et des prêles)

Les habitats d'intérêt communautaire

Praires de fauche



La prairie de fauche:

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON**

**Représente 11,58 % (31,52 ha du site)**

I- Diagnostic écologique et socio-économique

Les espèces d'intérêt communautaire



Vison d'Europe:

état de conservation actuel : **TRES MAUVAIS** / objectif: **MOYEN**

Loutre:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Lamproie de Planer:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Grand rhino:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Petit rhino:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Minioptère de Schreibers:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Vespertillon à oreilles échancrées:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Vespertillon de Bechstein:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Grand Murin:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Barbastelle:

état de conservation actuel : **Non recensé**

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Habitats naturels	Espèces
Très fort	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Vison d'Europe
		Loutre
Fort	Fourrés humides	Grand Rhinolophe
		Lamproie de Planer
		Grand Murin
		Petit Rhinolophe
		Barbastelle d'Europe
Moyen	Prairies de fauche	Vespertillon de Bechstein
		Minioptère de Schreibers
		Vespertillon à oreilles échancrées

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire un niveau d'enjeu lui est attribué, les deux colonnes concernant les habitats et les espèces sont indépendantes l'une de l'autre. La hiérarchisation des enjeux va définir la priorité dans les objectifs de conservation, les objectifs opérationnels et les mesures.

Cette étape symbolise la **genèse des objectifs de conservation**. Les menaces ont été définies par le croisement de la **valeur patrimoniale** de l'espèce et du **niveau de risque globale évalué sur le site**. Ce croisement donne le **niveau de l'enjeu**: très fort, fort, moyen, faible pour chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Par exemple, une espèce à très forte valeur patrimoniale et dont le risque de destruction sur le site est fort sera un enjeu **très fort sur le site**. **Les mesures de gestion pour cette espèce devront être mises en œuvre en priorité.**



2. Les objectifs de conservation hiérarchisés:

Code objectif	Intitulé de l'objectif
OCP1	Conservier les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et restaurer leurs habitats
OCP2	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de fourrés humides
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux
OCS1	Conservier et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
OCS2	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCT1	Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières

2. Les objectifs de conservation:

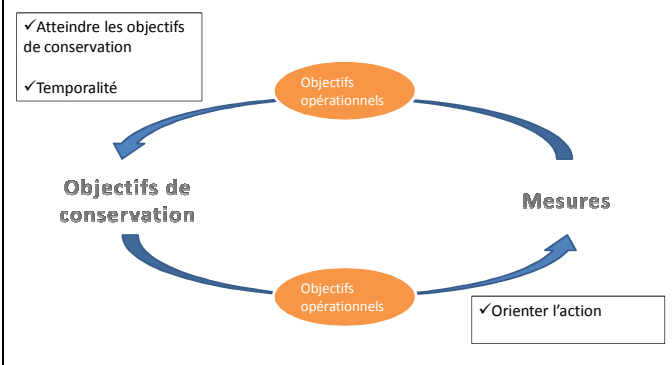
**OCP: Objectif de Conservation Prioritaire**  
**OCS: Objectif de Conservation Secondaire**  
**OCT: Objectif de conservation Tertiaire**

Ils permettent **d'assurer la conservation** voire la restauration des habitats naturels et des espèces en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

**Un objectif de conservation peut répondre à un ou plusieurs enjeux de conservation.**

Pour définir les objectifs de conservation nous avons tenu compte qu'ils soient cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans d'autres plans ou schéma existant sur le territoire (ex : Plan National d'Action du Vison d'Europe).

3. Les objectifs opérationnels:



3. Les objectifs opérationnels:

➤ Ils détaillent et précisent chaque objectif de conservation, en intégrant la dimension socio-économique afin d'orienter le choix des actions de gestion. La déclinaison des objectifs de conservation en objectifs opérationnels peut **permettre d'affiner le lien entre eux** et les **mesures à mettre en œuvre pour les atteindre**.

Les objectifs opérationnels sont **temporalisés** : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du Docob.

4. Les mesures :

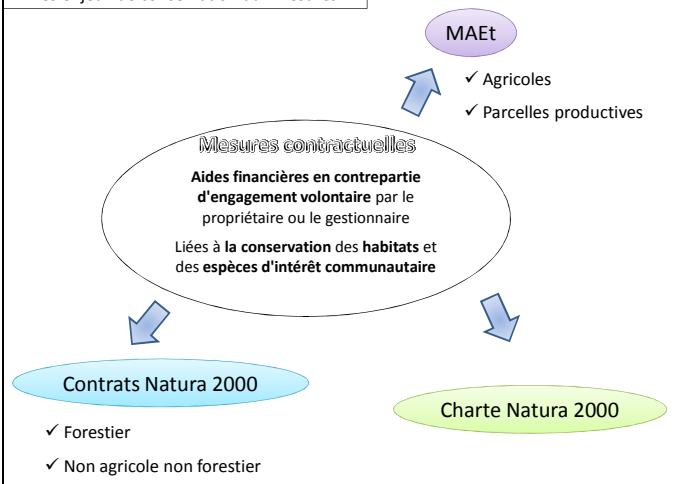
- Mesures **pour l'animation du Docob**= administratif, suivi des actions, sensibilisation, communication
- Mesures **Hors contrat** = Inventaires complémentaires, suivi, monitoring
- Mesures **contractuelles**

4. Les mesures

Les mesures proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs de conservation.

Les mesures seront présentées et détaillées lors des prochains groupes de travail qui se dérouleront en octobre - novembre 2012.

II- Des enjeux de conservation aux mesures



Présentation des mesures contractuelles:

- Charte Natura 2000
- Contrats Natura 2000: sur parcelles forestières ou ni agricole ni forestière non productives
- MAEt (Mesures Agro-environnementales territorialisées): sur parcelles agricoles productives

# Concertation sur les objectifs opérationnels

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCP1</b>	Conservier les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire</li> <li>-Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire</li> <li>-Lutter contre le vison d'Amérique</li> <li>-Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible</li> </ul>	

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCP2</b>	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Fourrés humides
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conservier les habitats d'intérêts communautaires humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles</li> <li>-Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale</li> </ul>	

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCP3**

Empêcher la régression des milieux agro pastoraux

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCS1**

Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats

- Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leurs répartition
- Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte
- Favoriser la diversification du paysage
- Adapter l'utilisation des produits antiparasitaires des troupeaux

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCS2**

Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCT1**

Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières

- Favoriser les boisements matures

Les menaces :

Définies en croisant les informations suivantes:

- Les **activités intervenant** dans le périmètre et sur le BV
- Les **habitats** et des **espèces** impactées
- Le degré de risque lié à la menace et à l'espèce ou l'habitat

Les menaces :

Exemples de menaces identifiées
Utilisation de phytosanitaires agricoles
Déprise agricole
Retenues dans le lit mineur (seuil, barrage...)
Dépôts sauvages
Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)
Collision routière
Piégeage, empoisonnement et chasse
Compétition avec une espèce invasive
Fréquentation des souterrains



## VALLEE DE L'EUILLE



[Accueil](#) | [Découvrir Natura2000](#) | [La Vallée de l'Euille](#) | [Nous contacter](#) | [Téléchargements](#)

### Bienvenue

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

**Merci pour votre attention**

# Définition des enjeux

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	<b>Vison d'Europe</b>	<b>1356</b>	<b>Prioritaire</b>	<b>Très forte</b>	<b>Très fort</b>	<b>Très fort</b>
	Loutre d'Europe	1355	IC	Très forte	Fort	Très fort
Chiroptères	Grand Murin	1324	IC	Moyenne	Fort	Fort
	Minioptère de Schreibers	1310	IC	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon à oreilles échanquées	1321	IC	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon de Bechstein	1323	IC	Moyenne	Fort	Fort
	Petit Rhinolophe	1303	IC	Forte	Fort	Fort
	Grand Rhinolophe	1304	IC	Forte	Fort	Fort
	Barbastelle d'Europe	1308	IC	Forte	Moyen	Fort
Poisson	Lamproie de Planer	1096	IC	Forte	Fort	Fort

Figure 1: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les espèces d'intérêt communautaires

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO	44.3	Prioritaire	Très forte	Très fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile (fourrés humides)	6430	37.71 /37.72	IC	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche	6510	38.2	IC	Forte	Fort	Fort

Figure 2: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les habitats d'intérêt communautaires

Valeur patrimoniale		Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Risque/Menace		Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Faible		Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Moyen		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Très fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort

**Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)**